

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/11/2007  
Publication : 16/11/2007



Pour le Président du Conseil Général  
par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif  
de l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP

Séance du - 9 NOV. 2007

### Mise en œuvre de la politique départementale d'insertion pour 2007 Soutien au titre de l'accueil et de l'aide d'urgence au Centre Communal d'Action Sociale de HUNINGUE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°2007/I-5e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la loi n° 88.1088 du 1<sup>er</sup> décembre 1988 instaurant le Revenu Minimum d'Insertion,
- VU la loi n° 2003-1200 du 18 décembre 2003 portant décentralisation en matière de RMI et créant un RMA,
- VU la délibération n° 2007/I-902 du Conseil Général du 14 décembre 2006 fixant le budget départemental consacré à l'insertion pour l'année 2007, et donnant compétence à la Commission Permanente pour l'examen des demandes nouvelles de subvention en cours d'année 2007,
- VU le rapport à la Commission Permanente du :

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ accorde au Centre Communal d'Action Sociale de Huningue, conformément aux dispositions de la lettre de mission pour la mise en oeuvre de la politique départementale d'insertion, l'aide d'un montant de 920 €,
- ❖ Autorise le versement de la subvention correspondante,

La dépense sera prélevée au chapitre 015, nature 65734, fonction 541, enveloppe 80553, au titre de l'accompagnement social et de l'aide à l'urgence.

Adopté

.....voix contre

.....abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER